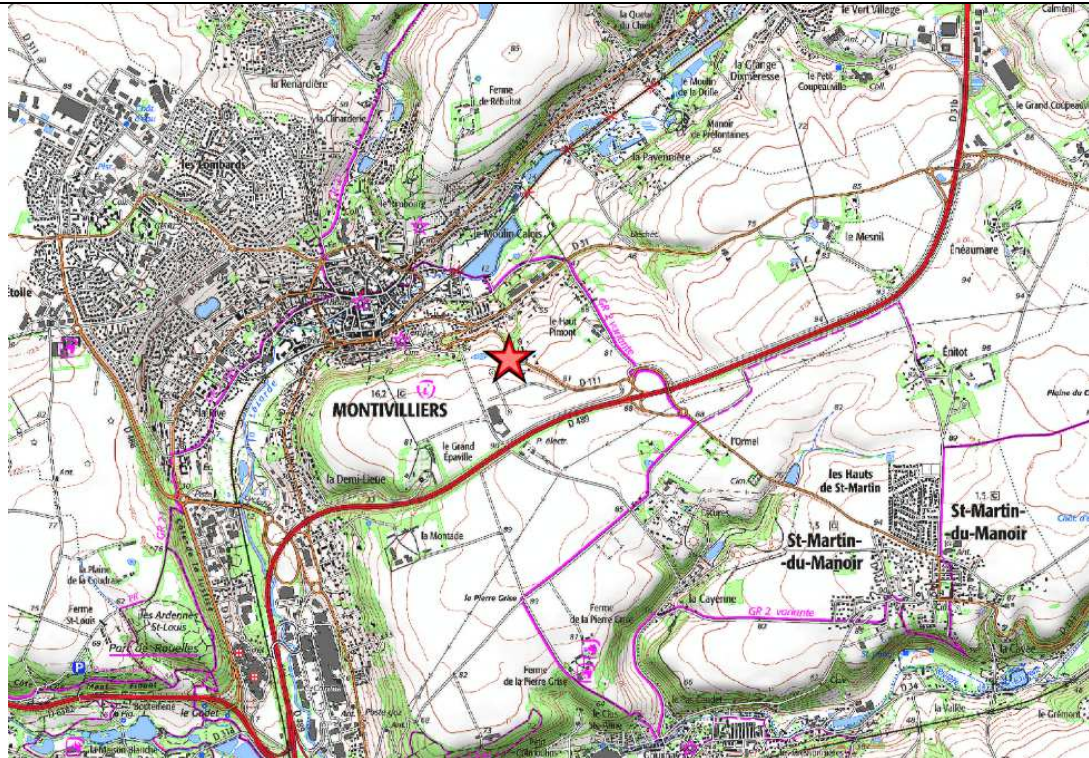


MONTIVILLIERS – ZAC d'Épaville

Situation géographique



- Surface utilisable : 3 280 m²
- Montant annuel de la redevance : 33,30 € *valeur qui sera actualisée selon le dernier indice national des fermages en vigueur*



Prescriptions pour l'occupation

Pâturage / fauchage

Obligations : maintien du couvert végétal enherbé et entretien de la parcelle

Terrain non viabilisé, eau pour abreuver les animaux à fournir par le bénéficiaire. Gestion obligatoire des refus des animaux (orties, chardons, rumex...) et des délaissés.

Clôture : mise en place et entretien à la charge du bénéficiaire

Critère	Sous-critère	Barème	
1	Prise en compte des contraintes du site : voisinage, accès		/2
1	Si production de foin, mode opératoire envisagé		
a	Modalités de mise en œuvre de la fauche : périodicité, délai de réalisation et ramassage, prise en compte des organes techniques des ouvrages et des écoulements pour la période d'attente des bottes	De 0 à 6	/10
b	Mesures envisagées pour la gestion des zones non fauchables (pentes, pied de clôtures ...)	De 0 à 2	
c	Mesures envisagées pour la préservation de la faune et de l'environnement	De 0 à 2	
2	Si pâturage, moyens pour assurer la sécurité et le bien-être animal		
a	Capacité à intervenir rapidement en cas de nécessité, délai prévu, fréquence des visites	De 0 à 5	/10
b	Terrain de repli et dispositions prises pour la période hivernale	De 0 à 2	
c	Adaptation du type et du nombre d'animaux à la surface et aux contraintes du site	De 0 à 3	

en cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère a